



Plan de formation* relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale cordonnier / cordonnière CFC

(n°: 36104)

1^{er} octobre 2010 (état le 6 mars 2024)

Table des matières		Page
A	Compétences opérationnelles	2
1	Compétences professionnelles / objectifs généraux, particuliers et évaluateurs	2
2	Compétences méthodologiques	20
3	Compétences sociales et personnelles	21
4	Taxonomie des objectifs évaluateurs	22
B	Tableau des leçons de l'école professionnelle	23
C	Organisation, répartition et durée des cours interentreprises	24
D	Procédure de qualification	26
E	Approbation et entrée en vigueur	27
–	Modification dans le plan de formation du 14 août 2017	
–	Modification dans le plan de formation du 14 septembre 2018	
	Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité	30
	Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et protection de la santé¹	31

* Le nom de l'organisation responsable de la formation professionnelle initiale a été adapté au 1^{er} janvier 2016. L'adaptation a été faite dans le texte entier.

¹ Le plan de formation est complété par l'annexe selon l'art. 7 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

A Compétences opérationnelles

1 Compétences professionnelles

Les **compétences professionnelles** permettent aux cordonnières / cordonniers d'assumer les tâches techniques et de résoudre les problèmes dans le domaine professionnel de manière autonome et compétente. Elles leur permettent également de s'adapter à la variabilité des exigences dans le contexte de leur emploi et de les maîtriser.

- 1.1 Les objectifs généraux, particuliers et évaluateurs concrétisent les compétences professionnelles acquises au terme de la formation. Les objectifs généraux décrivent les thèmes de la formation de manière générale et en expliquent l'importance pour les cordonnières / cordonniers. Les objectifs particuliers concrétisent les objectifs généraux et décrivent les attitudes, les réactions ou les caractéristiques majeures du comportement à adopter. Les objectifs évaluateurs, en revanche, traduisent les objectifs particuliers en comportements concrets dont les personnes en formation doivent faire preuve dans des situations spécifiques. Les objectifs généraux et les objectifs particuliers sont valables pour l'école professionnelle, l'entreprise formatrice et les cours interentreprises, tandis que les objectifs évaluateurs sont différenciés pour chacun des trois lieux de formation.
- 1.2 Outre les compétences professionnelles, telles qu'elles sont formulées dans les objectifs de formation, les compétences méthodologiques et les compétences sociales et personnelles sont également encouragées. Les personnes en formation doivent acquérir ce bagage pour répondre au profil professionnel conformément à l'art. 1 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale. L'enseignement les prépare à se perfectionner tout au long de leur vie professionnelle et contribue à leur développement personnel.
- 1.3 Dans la formation de cordonnière / cordonnier, les compétences professionnelles suivantes sont encouragées sous la forme d'objectifs généraux, particuliers et évaluateurs.

Vue d'ensemble des compétences professionnelles avec les objectifs généraux et particuliers :

1.1. Objectif général – artisanat et technologie

- 1.1.1 Objectif particulier – outils, machines et appareils
- 1.1.2 Objectif particulier – matériaux
- 1.1.3 Objectif particulier – calcul professionnel
- 1.1.4 Objectif particulier – anatomie, pathologie
- 1.1.5 Objectif particulier – réparations de chaussures
- 1.1.6 Objectif particulier – modifications de chaussures relevant de la petite orthopédie
- 1.1.7 Objectif particulier – chaussures sur mesure fait main
- 1.1.8 Objectif particulier – processus de travail individuels

1.2 Objectif général - conseils à la clientèle

- 1.2.1 Objectif particulier – conseils à la clientèle
- 1.2.2 Objectif particulier – produits de vente

1.3 Objectif général - sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement et maintien de la valeur

- 1.3.1 Objectif particulier – sécurité au travail et protection de la santé
- 1.3.2 Objectif particulier – protection de l'environnement
- 1.3.3 Objectif particulier – maintien de la valeur et entretien

Objectifs généraux, particuliers et évaluateurs pour les trois lieux de formation

1.1. Objectif général – artisanat et technologie

La fabrication de chaussures sur mesure fait main, de modifications de chaussures de petite orthopédie et de chaussures spéciales ainsi que les réparations à effectuer sur ces produits constituent les compétences centrales des cordonnières / cordonniers.

Elles/ils travaillent les matériaux et les semi-fabriqués de manière professionnelle pour confectionner des produits de haute qualité et utilisent leurs connaissances de l'anatomie. Les cordonnières / cordonniers mettent en œuvre les techniques, les outils, les appareils et les machines adéquats selon les directives et organisent leurs procédés de travail avec efficacité.

1.1.1 Objectif particulier – outils, machines et appareils

Les cordonnières / cordonniers sont conscients que les installations de l'entreprise doivent être gérées de manière économique, consciencieuse et écologique. C'est pourquoi elles/ils utilisent les outils, les machines et les appareils destinés à la réparation, à la préparation et à la fabrication de moyens auxiliaires et de produits orthopédiques de façon professionnelle et consciencieuse.

Objectifs évaluateurs école professionnelle

1.1.1.1 Outils

Les cordonnières / cordonniers décrivent les particularités et l'utilité des outils suivants:

- Marteau de cordonnier
- Petite pince coupante
- Pince à monter
- Pince à trépointes
- Tranchets
- Tranchets à amincir
- Fusil à aiguiser
- Pierre à aiguiser
- Tire-agrafes
- Lève-talons
- Alènes
- Poinçon
- Râpe
- Grattoir
- Os
- Abat-carre
- Embourroir
- Lime à emboîtement
- Sécateur
- Ciseaux
- Compas
- Tournevis
- Centimètre
- Règle

Objectifs évaluateurs entreprise formatrice

1.1.1.1 Outils

J'utilise les outils suivants de manière professionnelle:

- Marteau de cordonnier
- Petite pince coupante
- Pince à monter
- Pince à trépointes
- Tranchets
- Tranchets à amincir
- Fusil à aiguiser
- Pierre à aiguiser
- Tire-agrafes
- Lève-talons
- Alènes
- Poinçon
- Râpe
- Grattoir
- Os
- Abat-carre
- Embourroir
- Lime à emboîtement
- Sécateur
- Ciseaux
- Compas
- Tournevis
- Centimètre
- Règle
- Crochet tire-formes
- Chausse-pied

Objectifs évaluateurs cours interentreprises

1.1.1.1 Outils

Les cordonnières / cordonniers utilisent leurs outils personnels et les outils mis à disposition lors du cours de manière professionnelle (C3)

- Crochet tire-formes
- Chausse-pied
- Equerre de modelage des tiges
- Compas tactile (C2)

- Equerre de modelage des tiges
- Compas tactile
- Outil à air comprimé (C3)

1.1.1.2 Outils spéciaux spécifiques à l'entreprise

J'utilise les outils, les outils de mesure et les outils informatiques spécifiques à l'entreprise de manière professionnelle.

J'entretiens les outils selon les directives. (C3)

1.1.1.3 Appareils, machines, installations

Les cordonniers / cordonniers décrivent les particularités et l'utilité des appareils, des machines et des installations suivants:

- Pied de cordonnier
- Appareil à œillets, à crochets, à rivets
- Machine à poncer
- Presse
- Machine à coudre
- Machine à coudre dedans dehors
- Machine à coudre de part en part
- Machine à découpage
- Extenseur-élargisseur
- Appareil d'empreintes
- Appareils de mesure (C2)

1.1.1.3 Appareils, machines, installations

J'utilise les appareils, les machines et les installations suivants de manière professionnelle:

- Pied de cordonnier
- Appareil à œillets, à crochets, à rivets
- Machine à poncer
- Compresseur
- Presse
- Perceuse
- Machine à coudre
- Machine à coudre dedans dehors
- Machine à coudre de part en part
- Machine à découpage / scie à ruban
- Extenseur-élargisseur
- Four
- Fœhn à air chaud
- Appareil d'empreintes
- Appareils de mesure (C3)

1.1.1.3 Appareils, machines, installations

Les cordonniers / cordonniers utilisent les appareils, les machines et les installations suivants de manière professionnelle:

- Pied de cordonnier
- Appareil à œillets, à crochets, à rivets
- Machine à poncer
- Compresseur
- Presse
- Perceuse
- Machine à coudre
- Machine à coudre dedans dehors
- Machine à coudre de part en part
- Machine à découpage / scie à ruban
- Four
- Fœhn à air chaud
- Appareil d'empreintes
- Appareils de mesure (C3)

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.6 Résistance au stress

1.1.2 Objectif particulier – matériaux

Les cordonnières / cordonniers sont conscients que les matériaux doivent être utilisés de manière économique et écologique. C'est pourquoi elles/ils emploient les matériaux et les fournitures pour la réparation, la préparation et la fabrication de produits de façon économique, consciencieuse et écologique.

Objectifs évaluateurs école professionnelle

1.1.2.1 Caractéristiques / qualités

Les cordonnières / cordonniers décrivent la production, les propriétés, les qualités et les coûts des matériaux suivants:

- Cuir
- Caoutchouc
- Plastique
- Colle
- Produits chimiques
- Textiles
- Liège
- Fournitures (C2)

1.1.2.2 Utilisation / traitement

Les cordonnières / cordonniers montrent, au moyen d'exemples typiques, le traitement et l'utilisation de ces matériaux. (C2)

Objectifs évaluateurs entreprise formatrice

1.1.2.1 Caractéristiques / qualités

Les cordonnières / cordonniers décrivent la production, les propriétés, les qualités et les coûts des matériaux suivants:

- Cuir
- Caoutchouc
- Plastique
- Colle
- Produits chimiques
- Textiles
- Liège
- Fournitures (C2)

1.1.2.2 Utilisation / traitement

Je traite, conserve et utilise les matériaux suivants de manière professionnelle, consciencieuse et économique:

- Cuir
- Caoutchouc
- Plastique
- Colle
- Produits chimiques
- Textiles
- Liège
- Fournitures
- Matériaux spécifiques à l'entreprise

A cette fin, je mets en œuvre les techniques adéquates de manière efficace et professionnelle. (C3)

Objectifs évaluateurs cours interentreprises

1.1.2.1 Caractéristiques / qualités

Les cordonnières / cordonniers décrivent la production, les propriétés, les qualités et les coûts des matériaux suivants:

- Cuir
- Caoutchouc
- Plastique
- Colle
- Produits chimiques
- Textiles
- Liège
- Fournitures (C2)

1.1.2.2 Techniques de traitement des matériaux

Les cordonnières / cordonniers appliquent, conformément aux instructions, les techniques suivantes en vue de garantir le traitement professionnel et économique des matériaux:

- Techniques de découpage
- Techniques de collage
- Technique de chaleur
- Technique de ponçage
- Technique de fraise
- Technique de couture
- Techniques de finition. (C3)

Compétences méthodologiques

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Méthode de travail autonome
- 3.7 Conscience et respect écologique au travail

1.1.3 Objectif particulier – calcul professionnel

Les cordonnières / cordonniers sont conscients des coûts de leurs produits et de leurs procédés de travail. Par conséquent, elles/ils travaillent de manière économique, appliquent les calculs professionnels correctement et calculent des produits simples.

Objectifs évaluateurs école professionnelle

1.1.3.1 Calculs professionnels

Les cordonnières / cordonniers effectuent correctement des calculs professionnels et des calculs simples dans les domaines suivants:

- Calculs de quantités et de temps
- Calculs de surfaces et de poids
- Calculs de produits

Elles/ils expliquent les résultats des calculs professionnels et montrent quelles en sont les conséquences pour leur travail et pour l'entreprise (C3)

1.1.3.2 Coûts en matière d'économie d'entreprise

Les cordonnières / cordonniers décrivent les principaux types de coûts dans le domaine des matériaux, des semi-fabriqués, des produits, du personnel et des frais courants. Elles/ils mentionnent leur impact sur les coûts totaux.

Elles/ils montrent les différences entre les coûts fixes et les coûts variables et

en expliquent l'importance au moyen d'exemples. (C2)

Objectifs évaluateurs entreprise formatrice

1.1.3.1 Calculs professionnels

Je mets en application les calculs suivants de manière précise dans mon domaine de travail:

- Calculs de quantités et de temps
- Calculs de surfaces et au poids
- Calculs de volumes
- Calculs de produits (C3)

Objectifs évaluateurs cours interentreprises

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution des problèmes

2.4 Stratégies d'apprentissage pour une formation tout au long de la vie

Compétences sociales et personnelles

3.1 Autonomie et responsabilité

1.1.4 Objectif particulier – anatomie et pathologie

Les cordonnières / cordonniers reconnaissent l'importance des lois de l'anatomie pour leurs activités professionnelles. Elles/ils expliquent les tenants et les aboutissants essentiels de l'anatomie et utilisent leurs connaissances en la matière avec compétence dans leur travail.

Objectifs évaluateurs école professionnelle

1.1.4.1 Anatomie

Les cordonnières / cordonniers décrivent la structure et la fonction des os, des muscles, des nerfs, des tendons, des ligaments et des articulations ainsi que le métabolisme du corps humain. (C2)

1.1.4.2 Pathologie

Les cordonnières / cordonniers expliquent quelles sont les causes et les conséquences des déviations et des mauvais positionnements du corps, en particulier des extrémités inférieures. (C2)

Objectifs évaluateurs entreprise formatrice

1.1.4.2 Pathologie

J'utilise mes connaissances de la pathologie de manière ciblée pour fabriquer des moyens auxiliaires de petite orthopédie. (C3)²

Objectifs évaluateurs cours interentreprises

1.1.4.2 Pathologie

Les cordonnières / cordonniers utilisent leurs connaissances de la pathologie de manière ciblée pour fabriquer des moyens auxiliaires de petite orthopédie. (C3)³

Compétences méthodologiques

2.4 Stratégies d'apprentissage pour une formation tout au long de la vie

2.6 Techniques de présentation

Compétences sociales et personnelles

3.2 Capacité à communiquer

3.3 Capacité à gérer des conflits

² Dans les objectifs particuliers 1.1.4 à 1.1.8

³ Dans les objectifs particuliers 1.1.4 à 1.1.8

1.1.5 Objectif particulier – réparations de chaussures

Les cordonnières / cordonniers sont conscients que les réparations doivent être exécutées avec professionnalisme. Elles/ils effectuent des réparations de fonds et de tiges sur des chaussures de confection, des chaussures spéciales et des chaussures sur mesure. A cette fin, ils utilisent les matériaux, les techniques, les appareils et les machines de manière professionnelle et efficace.

Objectifs évaluateurs école professionnelle

Objectifs évaluateurs entreprise formatrice

Objectifs évaluateurs cours interentreprises

1.1.5.1 Réparations de fonds

J'exécute de manière professionnelle et autonome les travaux de réparations de fonds suivants:

- Mise en forme
- Décoller et meuler les semelles et les talons
- Meuler dans la cambrure
- Poser le remplissage
- Monter, meuler et finir les semelles et les talons
- Monter les talons en caoutchouc ou en cuir
- Réparer les pointes de semelles
- Monter l'antidérapant métallique
- Coudre les chaussures
- Poser des enveloppes de talons partielles
- Adapter, recouvrir et poser de nouveaux talons en bois
- Exécuter le finish et les travaux de finition (C3)

1.1.5.2 Réparations de tiges

J'exécute les travaux de réparations de tiges suivants de manière professionnelle et autonome:

- Poser des glissoires normales et retournées
- Réparer les doublures
- Poser des pièces
- Coudre à la machine ou à la main
- Remplacer les oeillets, les crochets et les fermetures
- Réparer et remplacer les fermetures-éclair

1.1.5.1 Travaux partiels de réparations de fonds

Les cordonnières / cordonniers exécutent, conformément aux instructions et de manière professionnelle, les travaux de réparations de fonds suivants:

- Monter, meuler et finir les semelles et les talons
- Monter les talons en caoutchouc ou en cuir
- Coudre les chaussures
- Exécuter le finish et les travaux de finition (C3)

1.1.5.2 Réparations de tiges

Les cordonnières / cordonniers exécutent les travaux suivants de manière professionnelle, conformément aux instructions:

- Poser des glissoires normales et retournées
- Réparer les doublures
- Poser des pièces
- Coudre à la machine ou à la main
- Remplacer les oeillets, les crochets et les fermetures
- Réparer et remplacer les

	<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le finish et les travaux de finition (C3) <p>1.1.5.3 Petites réparations et réparations spéciales J'exécute, selon l'ordre reçu, les petites réparations et les réparations spéciales suivantes de manière professionnelle et autonome:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changer les semelles intérieures - Changer les premières semelles - Exécuter des consolidations - Rafrâchir, teindre et entretenir les chaussures (C3) 	<p>fermetures-éclair</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le finish et les travaux de finition (C3) <p>1.1.5.3 Petites réparations et réparations spéciales Les cordonniers / cordonniers exécutent, selon l'ordre reçu, les petites réparations et les réparations spéciales suivantes de manière professionnelle, conformément aux instructions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changer les semelles intérieures - Rafrâchir, teindre et entretenir les chaussures (C3)
--	---	--

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.3 Stratégies d'information et de communication

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.6 Résistance au stress
- 3.7 Conscience et respect écologique au travail

1.1.6 Objectif particulier – modifications de chaussures relevant de la petite orthopédie

Les cordonniers / cordonniers reconnaissent l'importance des modifications de chaussures relevant de la petite orthopédie. Elles/ils exécutent avec compétence les modifications de fonds et de tiges sur des chaussures de confection et des chaussures spéciales. A cette fin, elles/ils utilisent les matériaux, les techniques, les appareils et les machines de manière professionnelle et efficace.

Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.1.6.1 Modifications du fond relevant de la petite orthopédie Les cordonniers / cordonniers expliquent les différents modes de fonctionnement et les effets des modifications suivantes:</p>	<p>1.1.6.1 Modifications du fond relevant de la petite orthopédie J'exécute, selon les directives, les travaux suivants de manière professionnelle et autonome:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fixer les barres de dérou- 	<p>1.1.6.1 Modifications du fond relevant de la petite orthopédie Les cordonniers / cordonniers exécutent, selon l'ordre reçu, les travaux suivants de manière professionnelle:</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Barres de déroulement - Barre d'avant-pied - Barre papillon - Barre du médio-tarse - Barre d'orteils - Barre de direction - Barre tampon - Barre de freinage - Modifications de talons - Compensation de raccourcissement - Corriger la constitution de la statique - Agrandir et renforcer le fond (C2) 	<p>lement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Barre d'avant-pied - Barre papillon - Barre du médio-tarse - Barre d'orteils - Barre de direction - Barre tampon - Barre de freinage - Talon arrondi - Fixer la compensation de raccourcissement - Poser le talon amortisseur - Elargir ou virer les talons - Poser la supination ou la pronation - Renforcer ou rigidifier le fond - Renforcer la cambrure - Agrandir tout le fond de la chaussure et insérer une nouvelle première semelle (C3) 	<ul style="list-style-type: none"> - Fixer les barres de déroulement - Fixer la compensation de raccourcissement - Corriger la constitution de la statique - Travaux d'adaptation dans le domaine de la première semelle (C3)
<p>1.1.6.2 Modifications de la tige de petite orthopédie Les cordonnières / cordonniers expliquent les différents modes de fonctionnement des adaptations individuelles de la tige. (C3)</p>	<p>1.1.6.2 Modifications de la tige de petite orthopédie J'exécute les travaux suivants de manière professionnelle et autonome, selon les directives:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les adaptations de tiges individuelles - Poser le capitonnage de la languette - Poser le capitonnage de la malléole - Poser le capitonnage des têtes métatarsiennes - Décharger l'exostose de Haglund - Renforcer les contreforts (C3) 	<p>1.1.6.2 Modifications de la tige de petite orthopédie Les cordonnières / cordonniers exécutent les travaux suivants de manière professionnelle, selon l'ordre reçu:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les adaptations de tiges - Poser le capitonnage de décharge (C3)

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.3 Stratégies d'information et de communication

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.6 Résistance au stress
- 3.7 Conscience et respect écologique au travail

1.1.7 Objectif particulier – chaussures sur mesure fait main

Les cordonnières / cordonniers sont conscients que les chaussures sur mesure fait main doivent être exécutées de manière professionnelle. Elles/ils effectuent ce travail avec compétence. A cette fin, elles/ils utilisent les matériaux, les techniques, les appareils et les machines avec professionnalisme et efficacité.

Objectifs évaluateurs école professionnelle

1.1.7.1 Montage des formes

Les cordonnières / cordonniers décrivent les différents procédés de confection des formes (formes brutes, techniques de moulage, techniques de coulage, techniques de chaussage).

Elles/ils dessinent la forme des premières semelles sur le podogramme selon les directives. (C3)

1.1.7.2 Confection de tiges

Les cordonnières / cordonniers dessinent des modèles de base à l'échelle pour la confection de tiges avec l'équerre de modelage

Au moyen des copies de formes fabriquées individuellement, elles/ils construisent des modèles de base et des modèles détaillés précis pour la confection de tiges. (C2)

1.1.7.3 Confection de fonds

Les cordonnières / cordonniers dessinent les différentes parties du fond selon les proportions de base et établissent le modèle pour la confection du fond.

Elles/ils expliquent le fonctionnement de différents éléments de stabilisation. (C2)

Objectifs évaluateurs entreprise formatrice

1.1.7.3 Confection de fonds

Je fabrique des chaussures sur mesure de manière professionnelle, selon l'ordre reçu. A cette fin, j'exécute les travaux suivants:

- Etablir les modèles de travail pour toutes les parties du fond
- Préparer le matériel du fond
 - Premières semelles
 - Contreforts

- Bouts
- Ailettes

Objectifs évaluateurs cours interentreprises

1.1.7.3 Confection de fonds

Les cordonnières / cordonniers fabriquent au moins une chaussure sur mesure de manière professionnelle, conformément aux instructions

A cette fin, elles/ils exécutent les travaux suivants:

- Préparer le matériel du fond
 - Premières semelles
 - Contreforts
 - Bouts

	<ul style="list-style-type: none"> - Trépointes - Renforts de cambrure - Remplissages - Semelles - Sous-bouts - Talonnettes - Monter la tige et tenir compte des renforcements et des capitonnages nécessaires - Poser les renforts de cambrure et le remplissage - Monter les trépointes et les semelles intermédiaires - Monter et couper les semelles - Monter les talons - Finir les fonds - Déchausser les chaussures - Exécuter les travaux de finition (C3) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ailettes - Trépointes - Renforts de cambrure - Remplissages - Semelles - Sous-bouts - Talonnettes - Monter la tige et tenir compte des renforcements et des capitonnages nécessaires - Poser les renforts de cambrure et le remplissage - Monter les trépointes et les semelles intermédiaires - Monter et couper les semelles - Monter les talons - Finir les fonds - Déchausser les chaussures - Exécuter les travaux de finition (C3)
--	--	--

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.5 Techniques de créativité

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.6 Résistance au stress
- 3.7 Conscience et respect écologique au travail

1.1.8 Objectif particulier – processus de travail individuels

Les cordonnières / cordonniers sont conscients que le déroulement et les processus de l'entreprise ne peuvent fonctionner que si les collaborateurs organisent leur travail de façon adéquate. Elles/ils organisent leurs travaux personnels de manière rationnelle et moderne, selon les directives générales et selon celles de l'entreprise.

Objectifs évaluateurs école professionnelle

1.1.8.1 Gestion du temps
Les cordonnières / cordonniers expliquent les objectifs et les avantages de la gestion du temps et décrivent les caractéristiques d'une place d'apprentissage et de travail bien organisée. (C2)

Objectifs évaluateurs entreprise formatrice

1.1.8.1 Gestion du temps
Je planifie mes tâches à l'avance et les structure en fonction des priorités. A cette fin, je tiens compte des directives en matière de délais et d'organisation.

En cas de besoin, j'établis un calendrier des travaux personnel. (C5)

1.1.8.2 Organisation de la place de travail

Je m'assure que ma place de travail est rangée correctement et que les outils sont prêts à l'usage.

A cette fin, je respecte les étapes de l'organisation du travail à ma place de travail. (C3)

1.1.8.3 Dossier de formation

Je gère le dossier de formation de manière autonome et consciencieuse, selon les directives. Je discute régulièrement du dossier de formation avec mon supérieur. (C3)

Objectifs évaluateurs cours interentreprises

1.1.8.1 Gestion du temps
Les cordonnières / cordonniers planifient et organisent leurs tâches selon les directives en matière de délais. (C3)

1.1.8.3 Dossier de formation

Les cordonnières / cordonniers gèrent le dossier de formation de manière consciencieuse, selon les directives. (C3)

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.2 Capacité à communiquer
- 3.3 Capacité à gérer des conflits

1.2. Objectif général – conseils à la clientèle

Les conseils à la clientèle sont importants car les cordonnières / cordonniers exécutent des réparations de haute qualité, spécifiques à la clientèle. Elles/ils recommandent et vendent également des produits supplémentaires.

C'est pourquoi elles/ils conseillent les clients dans le domaine des réparations et des produits complémentaires avec amabilité et compétence.

1.2.1 Objectif particulier – conseils à la clientèle

Les cordonnières / cordonniers sont conscients que la clientèle doit être servie et conseillée de manière optimale. Elles/ils conseillent les clients dans le domaine des réparations et exécutent des travaux de base liés au service à la clientèle.

Objectifs évaluateurs école professionnelle

1.2.1.1 Conseils à la clientèle

Les cordonnières / cordonniers expliquent le déroulement et les étapes d'un entretien adapté à la clientèle.

Au moyen de situations typiques, elles/ils montrent les aspects d'un entretien réussi avec le client:

- Accueil, salutations
- Présentation personnelle
- Langue et civilité
- Technique de questionnement
- Conclusion, remerciements (C3)

1.2.1.2 Activités d'assistance

Les cordonnières / cordonniers expliquent quels sont les moyens auxiliaires spécifiques, les systèmes de mesure et les installations utilisés en matière de service à la clientèle:

- Systèmes de mesure électronique
- Aménagement du local et mesures d'hygiène (C2)

Objectifs évaluateurs entreprise formatrice

1.2.1.1 Conseils à la clientèle

J'assume de manière compétente les tâches de conseils à la clientèle suivantes:

- Se charger des ordres de réparation
- Remplir les fiches de réparation
- Répondre aux questions des clients avec assurance
- Prendre rendez-vous
- Calculer les coûts
- Connaître les articles supplémentaires, informer et conseiller
- Prendre note des réclamations de la clientèle et les traiter (C5)

1.2.1.2 Activités d'assistance

J'assume les tâches d'assistance suivantes en matière de service à la clientèle, selon les indications de mon supérieur:

- Etablir le podogramme
- Prendre les mesures du pied et de la jambe (C3)

Objectifs évaluateurs cours interentreprises

1.2.1.1 Conseils à la clientèle

Les cordonnières / cordonniers mènent des entretiens convaincants avec la clientèle dans des jeux de rôles comprenant les points suivants:

- Se charger des ordres de réparation et proposer des solutions
- Remplir les fiches de réparation
- Répondre aux questions des clients avec assurance
- Prendre rendez-vous
- Calculer les coûts
- Connaître les articles supplémentaires, informer et conseiller
- Prendre note des réclamations de la clientèle et les traiter (C5)

Compétences méthodologiques

- 2.5 Techniques de créativité
- 2.6 Techniques de présentation

Compétences sociales et personnelles

- 3.2 Capacité à communiquer
- 3.3 Capacité à gérer des conflits
- 3.4 Aptitude au travail en équipe
- 3.5 Civilité et présentation

1.2.2 Objectif particulier – produits de vente

Les cordonnières / cordonniers reconnaissent l'intérêt des chaussures spéciales et en expliquent les propriétés et l'utilisation.

Objectifs évaluateurs école professionnelle

1.2.2.1 Chaussures spéciales

Les cordonnières / cordonniers décrivent les catégories, l'utilisation et les propriétés des chaussures spéciales suivantes:

- pour les supports
- pour les orthèses
- pour la stabilisation (C2)

1.2.2.2 Produits supplémentaires

Les cordonnières / cordonniers montrent les propriétés et l'utilisation des produits supplémentaires les plus importants, en particulier:

- Produits d'entretien pour les chaussures
- Accessoires pour les chaussures (C2)

Objectifs évaluateurs entreprise formatrice

1.2.2.2 Produits supplémentaires

Je recommande et vends les produits d'entretien et les accessoires pour les chaussures proposés par l'entreprise (C3)

Objectifs évaluateurs cours interentreprises

Compétences méthodologiques

- 2.3 Stratégies d'information et de communication
- 2.4 Stratégies d'apprentissage pour une formation tout au long de la vie

1.3 Objectif général – sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement et maintien de la valeur

Les mesures personnelles et générales relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé, à la sécurité en cas d'incendie et à la protection de l'environnement sont d'une importance fondamentale pour les cordonniers / cordonniers. Ces mesures visent à protéger les collaborateurs, l'entreprise, le mandant et les travaux des cordonniers / cordonniers de conséquences négatives.

Dans leur travail, les cordonniers / cordonniers se conduisent de manière exemplaire en ce qui concerne la sécurité, la protection de la santé et la protection de l'environnement. Elles/ils mettent en œuvre les prescriptions légales et les règlements de l'entreprise consciencieusement et avec autonomie.

1.3.1 Objectif particulier – sécurité au travail et protection de la santé

Les cordonniers / cordonniers sont conscients des domaines de leur travail qui présentent un danger. Elles/ils reconnaissent les risques encourus et garantissent la sécurité au travail et la protection de la santé de manière autonome grâce à des mesures appropriées.

Objectifs évaluateurs école professionnelle

1.3.1.1 Prescriptions

Les cordonniers / cordonniers expliquent quelles sont, selon les directives CFST, les prescriptions relatives à la protection de la santé. (C2)

1.3.1.2 Mesures

Les cordonniers / cordonniers expliquent quelles sont, selon les directives CFST, les mesures de protection personnelles et générales possibles. (C2)

1.3.1.3 Prévention

Les cordonniers / cordonniers nomment les mesures de prévention concernant les blessures au travail. (C1)

Objectifs évaluateurs entreprise formatrice

1.3.1.1 Prescriptions

Je reconnais les causes de mise en danger de la santé et j'en mesure les conséquences possibles.

A cette fin, je respecte les règles et les dispositions légales en vigueur au sein de l'entreprise. (C5)

1.3.1.2 Mesures

Je protège avec les mesures appropriées mes voies respiratoires, mes yeux, mes oreilles, ma peau et mon appareil locomoteur ainsi que ceux de mes collaborateurs. (C3)

1.3.1.3 Prévention

J'observe de manière conséquente les notices explicatives, la signalétique en matière de produits dangereux et le mode d'emploi des machines.

J'applique les directives du

Objectifs évaluateurs cours interentreprises

1.3.1.1 Prescriptions

Les cordonniers / cordonniers reconnaissent les causes de mise en danger de la santé et en mesurent les conséquences possibles.

A cette fin, elles/ils respectent les règles et les dispositions légales en vigueur dans les cours interentreprises. (C5)

1.3.1.2 Mesures

Les cordonniers / cordonniers protègent avec les mesures appropriées leurs voies respiratoires, leurs yeux, leurs oreilles, leur peau et leur appareil locomoteur ainsi que ceux de leurs collaborateurs. (C3)

1.3.1.3 Prévention

Les cordonniers / cordonniers observent de manière conséquente les notices explicatives, la signalétique en matière de produits dangereux et le mode d'emploi des machines.

Elles/ils appliquent les directives du fabricant conscient-

<p>1.3.1.4 Premiers secours Les cordonnières / cordonniers expliquent quelles sont les mesures de premiers secours à prendre et montrent leur importance. (C2)</p>	<p>fabricant consciencieusement. En cas d'incertitude, je fais appel à mon supérieur. (C3)</p> <p>1.3.1.4 Premiers secours Je montre quel comportement adopter en cas de blessures et d'accidents. (C2)</p>	<p>cieusement. En cas d'incertitude, elles/ils font appel au responsable des cours interentreprises. (C3)</p>
---	---	---

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.4 Aptitude au travail en équipe

1.3.2 Objectif particulier – protection de l'environnement

Les cordonnières / cordonniers reconnaissent l'importance et la valeur de la protection de l'environnement. Elles/ils sont en mesure d'analyser et d'évaluer les domaines d'action dans leur travail et de mettre en œuvre les mesures de protection de l'environnement appropriées.

Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.3.2.1 Normes légales Les cordonnières / cordonniers expliquent les dispositions légales pour la protection de l'environnement au moyen d'exemples. Elles/ils montrent quelles en sont les conséquences dans leur travail (C2)</p>	<p>1.3.2.1 Normes légales J'applique les normes légales et les directives de l'entreprise pour la protection de l'environnement dans mon travail de manière consciencieuse. (C3)</p>	

1.3.2.2 La protection de l'environnement dans l'entreprise

Les cordonnières / cordonniers mettent en évidence les principes et les mesures de protection de l'environnement de l'entreprise au moyen d'exemples pertinents. (C2)

1.3.2.3 Problèmes liés à la protection de l'environnement

Les cordonnières / cordonniers analysent et évaluent les problèmes liés à la protection de l'environnement au moyen de situations typiques.

Elles/ils prennent les mesures qui s'imposent et montrent ce qu'implique leur application. (C6)

1.3.2.2 La protection de l'environnement dans l'entreprise

J'applique quotidiennement les principes de protection de l'environnement de l'entreprise de manière correcte et consciencieuse. (C3)

1.3.2.3 Problèmes liés à la protection de l'environnement

J'évalue régulièrement la situation en tenant compte de la protection de l'environnement dans mes processus de travail.

Je prends les mesures appropriées au vu de cette analyse de l'environnement et les applique correctement dans mon domaine de travail. (C6)

1.3.2.4 Manipulation des produits

J'évite, je réduis, j'élimine ou je recycle les déchets et les produits dangereux de manière conséquente et correcte, conformément aux normes légales et aux directives de l'entreprise. (C3)

1.3.2.2 La protection de l'environnement dans les cours interentreprises

Les cordonnières / cordonniers mettent en œuvre les principes de la protection de l'environnement dans les cours interentreprises de manière autonome, selon les directives. (C3)

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.7 Conscience et respect écologique au travail

1.3.3 Objectif particulier – maintien de la valeur et entretien

Les cordonnières / cordonniers reconnaissent la fonction, les possibilités d'utilisation et l'importance de la maintenance et de l'entretien des installations, des machines, des appareils et des matériaux de l'entreprise. Elles/ils exécutent tous les travaux qui nécessitent l'usage de ces installations de manière consciencieuse.

Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.3.3.3 Maintenance Les cordonnières / cordonniers commentent la nature, l'usage et l'effet des produits de nettoyage et des produits de désinfection typiques. (C2)	1.3.3.1 Modes d'emploi Je lis les modes d'emploi et j'applique les instructions précisément. (C3) 1.3.3.2 Travaux d'entretien J'exécute de petits travaux d'entretien sur les installations, les appareils et les machines selon les directives de l'entreprise. (C3) 1.3.3.3 Maintenance J'utilise les produits de nettoyage et les produits d'entretien de manière appropriée, bien dosée, professionnelle et économique. A cette fin, j'emploie les appareils de nettoyage avec soin, de manière sûre et adéquate. (C3) 1.3.3.4 Maîtrise des pannes Je prends les mesure prescrites par l'entreprise en cas de pannes techniques. (C3)	1.3.3.1 Modes d'emploi Les cordonnières / cordonniers analysent les modes d'emploi et appliquent les instructions précisément. (C4) 1.3.3.2 Travaux d'entretien Les cordonnières / cordonniers exécutent de petits travaux d'entretien sur les installations, les appareils et les machines selon les directives des cours interentreprises. (C3) 1.3.3.3 Maintenance Les cordonnières / cordonniers utilisent les produits de nettoyage de manière appropriée, bien dosée, professionnelle et économique et expliquent les effets de ces produits. A cette fin, elles/ils emploient les appareils de nettoyage avec soin, de manière sûre et adéquate. (C3)

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.7 Conscience et respect écologique au travail

2 Compétences méthodologiques

Les **compétences méthodologiques** permettent aux cordonnières / cordonniers, grâce à une bonne organisation personnelle, un travail ordonné et planifié, une mise en œuvre intelligente des moyens auxiliaires et une exécution des tâches visant à atteindre les objectifs fixés.

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

Un mode de travail clair et systématique est indispensable pour accomplir les travaux professionnels et résoudre les problèmes. C'est pourquoi les cordonnières / cordonniers utilisent des instruments et des moyens auxiliaires qui garantissent l'efficacité des processus et des étapes de travail. Elles/ils planifient efficacement leurs travaux selon les directives et terminent par un contrôle de l'ensemble de l'exécution.

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les processus de l'entreprise ne peuvent pas être considérés de façon isolée. Les cordonnières / cordonniers sont conscients que leur travail a des effets sur leurs collègues et influence le succès de l'entreprise. Elles/ils mettent tout en œuvre pour que le travail se déroule sans heurts.

2.3 Stratégies d'information et de communication

Les moyens technologiques modernes d'information et de communication sont toujours plus importants dans l'entreprise. Les cordonnières / cordonniers en sont conscients et contribuent à ce que leurs supérieurs et leurs collègues de travail soient informés correctement. Au besoin, elles/ils se procurent elles-mêmes/eux-mêmes les informations nécessaires à l'exécution de leurs travaux, selon les directives.

2.4 Stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie

L'apprentissage tout au long de la vie est important pour répondre à la variabilité des exigences du domaine professionnel et se perfectionner. Les cordonnières / cordonniers en sont conscients et élaborent une stratégie d'apprentissage efficace, qui leur permet d'apprendre avec joie, succès et satisfaction. Elles/ils suivent une formation continue et participent aux réunions professionnelles.

2.5 Techniques de créativité

La propension à l'innovation et l'ouverture aux idées abstraites sont des compétences importantes des cordonnières / cordonniers. C'est pourquoi elles/ils contribuent, grâce à leurs idées créatives, à des solutions nouvelles dans le cadre de leur travail. Elles/ils sont vigilants et ouverts en ce qui concerne les innovations et les tendances dans le domaine de la technique de chaussures.

2.6 Techniques de présentation

Le succès d'une entreprise dépend essentiellement de sa façon de présenter les produits et les prestations à la clientèle. Les cordonnières / cordonniers présentent les travaux au client de manière convaincante et répondent de façon professionnelle aux questions qui leur sont posées.

3 Compétences sociales et personnelles

3.3 Capacité à gérer des conflits

Dans une entreprise où se rencontrent quotidiennement des personnes de sensibilité et d'avis différents, des situations conflictuelles peuvent apparaître. Les cordonnières / cordonniers en sont conscients et réagissent avec calme et réflexion lors de telles situations. Elles/ils affrontent les différends, acceptent d'autres avis, discutent de manière factuelle et recherchent des solutions constructives.

3.4 Aptitude au travail en équipe

Il n'est souvent pas possible d'assumer seul des tâches professionnelles et personnelles. Elles doivent être menées à bien en équipe. Les cordonnières / cordonniers travaillent en équipe, de manière productive et orientée vers les objectifs. Elles/ils adoptent envers leurs supérieurs et collègues de travail une attitude coopérative et conforme aux règles de bienséance pour une collaboration couronnée de succès.

3.5 Civilité et présentation

Dans leur travail quotidien, les cordonnières / cordonniers sont confrontés à des personnes différentes, qui ont des attentes précises en matière de civilité et de présentation. De ce fait, elles/ils s'habillent correctement, font preuve de bienséance, sont ponctuels, ordonnés et fiables.

3.6 Résistance au stress

Dans une entreprise, les différents processus de travail et tâches peuvent être compliqués. Les cordonnières / cordonniers savent gérer les contraintes temporelles en exécutant les tâches qui leur sont confiées avec calme, réflexion et rapidité. Dans les situations critiques, elles/ils conservent une vue d'ensemble et informent, le cas échéant, leurs supérieurs.

3.7 Conscience et respect écologique au travail

La manutention soignée et consciente des matières et déchets nuisibles à l'environnement est capitale. Les cordonnières / cordonniers sont conscients des impacts des matériaux et de leur influence sur l'homme et l'environnement. Afin de travailler de manière écologique, elles/ils mettent en œuvre les mesures appropriées.

4 Taxonomie des objectifs évaluateurs

Les niveaux des objectifs évaluateurs comportent six échelons de compétences différents (C1 à C6) qui servent à déterminer le niveau des exigences. Ils témoignent d'un niveau de prestation différent. En détail, cela signifie:

C1 (Savoir)

Restituer des informations et les utiliser dans des situations similaires (compter, connaître).

Exemple: les cordonnières / cordonniers citent les mesures de prévention des blessures au travail.

C2 (Comprendre)

Non seulement restituer des informations mais aussi comprendre (expliquer, décrire, commenter, montrer).

Exemple: Les cordonnières / cordonniers expliquent les objectifs et les avantages de la gestion du temps et décrivent les caractéristiques d'une place d'apprentissage et de travail bien organisée.

C3 (Appliquer)

Utiliser les informations relatives à des situations dans différents contextes.

Exemple: les cordonnières / cordonniers assurent la maintenance et l'entretien des outils, des appareils et des machines conformément aux instructions. A cette fin, elles/ils utilisent les moyens auxiliaires appropriés de manière adéquate.

C4 (Analyse)

Décomposer une situation en ses éléments, relever les rapports entre les éléments et déceler des caractéristiques structurelles.

Les cordonnières / cordonniers analysent les modes d'emploi et appliquent les instructions précisément.

C5 (Synthèse)

Combiner les éléments d'une situation et les rassembler en un tout ou trouver une solution à un problème.

Exemple: les cordonnières / cordonniers planifient leur travail à l'avance et le structurent en fonction des priorités. A cette fin, elles/ils tiennent compte des directives en matière de délais et d'organisation. En cas de besoin, les cordonnières / cordonniers établissent un calendrier de travail personnel.

C6 (Evaluer)

Apprécier des informations et des situations et les évaluer selon des critères déterminés.

Exemple: les cordonnières / cordonniers analysent et évaluent les problèmes liés à la protection de l'environnement au moyen de situations typiques. Elles/ils prennent les mesures qui s'imposent et montrent quel est leur impact.

B Tableau des leçons de l'école professionnelle

Domaines d'instruction / objectifs généraux	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Total
Artisanat et technologie	130	130	140	400
Conseils à la clientèle	--	20	20	40
Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement, maintien de la valeur	30	10	--	40
Total des connaissances professionnelles	160	160	160	480
Culture générale	120	120	120	360
Sport	40	40	40	120
Total des cours	320	320	320	960

C Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

1. But, obligation

Les cours interentreprises complètent la formation professionnelle pratique et la formation scolaire. La fréquentation des cours est obligatoire pour toutes les personnes en formation.

2. Responsabilité

La responsabilité pour les cours interentreprises incombe à l'Association Pied & Chaussure.

3. Organes

Les organes des cours sont la commission de surveillance, la commission des cours et le centre de cours interentreprises.

La commission des cours se constitue elle-même et se dote d'un règlement d'organisation. Au moins une représentante ou un représentant des cantons doit avoir un siège dans la commission des cours.

Les tâches de la commission de surveillance sont assumées par la commission chargée de l'évolution professionnelle et de la qualité.

4. Convocation

1. La commission des cours convoque les personnes en formation en collaboration avec les autorités cantonales concernées. Elle édicte les convocations personnelles qui sont adressées aux entreprises formatrices, à l'attention des personnes en formation.
2. Si pour des raisons indépendantes de sa volonté (maladie attestée, médicalement ou accident; décès dans la famille) la personne en formation ne peut pas participer aux cours interentreprises, le formateur en avisera le prestataire de cours immédiatement, à l'attention des autorités cantonales, en indiquant la raison de l'absence.

5. Durée et période

5.1. Les cours durent:

- | | |
|--|--------------------|
| - en première année d'apprentissage (cours 1) | 4 jours à 8 heures |
| - en deuxième année d'apprentissage (cours 2) | 5 jours à 8 heures |
| - en troisième année d'apprentissage (cours 3) | 5 jours à 8 heures |

5.2 Les cours interentreprises comprennent:

Aperçu du contenu des cours:

Cours / période	Thèmes / contenus	Objectif particulier/ objectif évaluateur
Cours 1 / 1 ^{re} année d'apprentissage 4 jours	Outils Appareils, machines, installations Sécurité au travail et protection de la santé Protection de l'environnement Maintien de la valeur et entretien Dossier de formation Techniques de traitement du matériel Travaux partiels de réparations de fonds Bases des conseils à la clientèle	1.1.1.1 1.1.1.3 1.3.1 1.3.2 1.3.3 1.1.8.3 1.1.2.2 1.1.5.1 1.2.1.1
Cours 2 / 2 ^e année d'apprentissage 5 jours	Réparations de tiges Petites réparations et réparations spéciales Modifications de chaussures de petite orthopédie Pathologie Conseils à la clientèle	1.1.5.2 1.1.5.3 1.1.6 1.1.4.2 1.2.1.1
Cours 3 / 3 ^e année d'apprentissage 5 jours	Confection de fonds Pathologie Gestion du temps Conseils à la clientèle	1.1.7.3 1.1.4.2 1.1.8.1 1.2.1.1

Le volume et les exigences de travail se fondent sur les objectifs évaluateurs des cours interentreprises (voir pages 3 à 19 du plan de formation).

5.3 Les autorités compétentes des cantons dans lesquels les cours ont lieu y ont en tout temps accès.

D Procédure de qualification

Les devoirs de l'examen écrit et de l'examen oral sont interdisciplinaires.

1. Domaines de qualification

1.1 Travail pratique d'une durée de 16 heures

Ce domaine de qualification comprend les positions suivantes

- Position 1: artisanat et technologie
- Position 2: sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement et maintien de la valeur

La position 1 compte quatre fois et la position 2 une fois.

1.2 Connaissances professionnelles d'une durée de 3 heures (1 h oral)

- Position 1: artisanat et technologie
 - Sous-position 1: 1 ½ h écrit
 - Sous-position ½ h oral
- Position 2: conseils à la clientèle, ½ h oral
- Position 3: sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement et maintien de la valeur ½ h écrit

La position 1 compte quatre fois, la position 2 deux fois et la position 3 une seule fois.

1.3 Culture générale

L'examen final dans le domaine de qualification « culture générale » est régi par l'ordonnance du SEFRI⁴ concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

2. «Note d'expérience» du cours de connaissances professionnelles et des certificats de compétences des cours interentreprises

La note d'expérience du cours de connaissances professionnelles est la moyenne des six notes semestrielles finales des branches du tableau des leçons de l'école professionnelle.

La note d'expérience des certificats de compétences des cours interentreprises est la moyenne des évaluations des trois cours.

3. Evaluation

La norme de réussite, le calcul et la pondération des notes se basent sur l'ordonnance sur la formation.

⁴ Adaptation du nom de l'unité administrative de la Confédération
Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale cordonnier / cordonnière

E Approbation et entrée en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Lucerne, 1^{er} octobre 2010

ASMCOBO

ASMCOBO

Président central:

Président CFP:

Diego Faccani

Beat Amann

Ce plan de formation est approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie conformément à l'art. 10, al. 1 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de cordonniers / cordonnières du 1^{er} octobre 2010.

Berne, 1^{er} octobre 2010

OFFICE FEDERAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE

La Directrice:

Dr Ursula Renold

Modifications dans le plan de formation

Suite au changement du nom de l'organisation responsable, les modifications suivantes ont été faites dans le plan de formation:

- Adaptation du nom de l'organisation responsable;
- Adaptation du nom de l'unité administrative de la Confédération;
- Actualisation de l'annexe au plan de formation.

Lucerne, le 13 août 2017

Association Pied & Chaussure

Le Président:

Stefan Friemel

Le responsable du ressort
formation professionnelle

Beat Amann

Le plan de formation modifié entre en vigueur le 1^{er} novembre 2017 avec l'approbation du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI.

Berne, le 14 août 2017

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Jean-Pascal Lüthi

Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturités

Modification du plan de formation

Les mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (annexe 2) ont été établies par l'OrTra signataire avec l'aide d'un(e) spécialiste de la sécurité au travail.

Les mesures d'accompagnement ont été approuvées par le SECO le 17 août 2018.

Leur date d'entrée en vigueur est fixée au 15 octobre 2018.

Lucerne, le 14 septembre 2018

Association Pied & Chaussure

Le Président:

Stefan Friemel

Le responsable du ressort
formation professionnelle

Beat Amann

Après examen de la modification du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 14 septembre 2018

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi

Vice-directeur, chef de la division Formation professionnelle et continue

Modification du plan de formation

En raison de la révision de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (SR 822.115.2) qui est entrée en vigueur le 1.1.2023, les travaux dangereux ne sont plus référencés sur la base de la liste de contrôle du SECO mais directement sur la base de l'ordonnance. Tous les renvois de l'annexe 2 ont été adaptés selon les références des dispositions en vigueur.

Les mesures d'accompagnement ont été approuvées par le SECO le 21 décembre 2023.

Leur date d'entrée en vigueur est fixée au 6 mars 2024.

Lucerne, le 6 mars 2024

Association Pied & Chaussure

Le Président:

Stefan Friemel

Le responsable du ressort
formation professionnelle

Beat Amann

Après examen de la modification du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 6 mars 2024

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité⁵

Documents	Sources
Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de bottière-orthopédiste/bottier-orthopédiste CFC du 1 ^{er} octobre 2010	<i>Par voie électronique:</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI (www.bvz.admin.ch > Professions A-Z) <i>Version imprimée:</i> Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL (www.bundespublikationen.admin.ch)
Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de bottier-orthopédiste / bottière-orthopédiste CFC du 1 ^{er} octobre 2010	Association Pied & Chaussure Secrétariat Tribtschenstrasse 7, Case postale 3065, 6002 Lucerne Tél.: +41 41 368 58 09 Courriel: info@f-u-s.ch www.fussundschuh.ch
Plan d'enseignement standard pour l'entreprise (dossier de formation, directive relative au dossier de formation, rapport de formation et équipement minimal pour les entreprises e formation inclus)	Association Pied & Chaussure Secrétariat Tribtschenstrasse 7, Case postale 3065, 6002 Lucerne Tél.: +41 41 368 58 09 Courriel: info@f-u-s.ch www.fussundschuh.ch
Plan d'enseignement standard pour l'école professionnelle	Association Pied & Chaussure Secrétariat Tribtschenstrasse 7, Case postale 3065, 6002 Lucerne Tél.: +41 41 368 58 09 Courriel: info@f-u-s.ch www.fussundschuh.ch
Plan d'enseignement standard pour les cours interentreprises	Association Pied & Chaussure Secrétariat Tribtschenstrasse 7, Case postale 3065, 6002 Lucerne Tél.: +41 41 368 58 09 Courriel: info@f-u-s.ch www.fussundschuh.ch
Réglementation d'organisation des cours interentreprises	Association Pied & Chaussure Secrétariat Tribtschenstrasse 7, Case postale 3065, 6002 Lucerne Tél.: +41 41 368 58 09 Courriel: info@f-u-s.ch www.fussundschuh.ch
Directives relatives à la procédure de qualification	Association Pied & Chaussure Secrétariat Tribtschenstrasse 7, Case postale 3065, 6002 Lucerne Tél.: +41 41 368 58 09 Courriel: info@f-u-s.ch www.fussundschuh.ch
Formule de notation	SDBB CSFO Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière Maison des cantons Speichergasse 6, Postfach, 3001 Berne Tél. +41 31 320 29 00 www.sdbb.ch , info@sdbb.ch

⁵ Modification selon art. 10 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale
Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale cordonnier / cordonnière



Formation professionnelle initiale cordonnier / cordonnière CFC

Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation Cordonnière CFC / Cordonnier CFC dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées :

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état au 12.01.2022)	
Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
2	Contrainte psychique
2a2	<ul style="list-style-type: none"> a. Les travaux qui dépassent les capacités cognitives ou émotionnelles des jeunes, notamment : 2. La surveillance de personnes dans un état instable sur le plan physique ou psychique, l'apport de soins à celles-ci ou leur accompagnement, la mise en bière ou la levée de corps.
4	Influences physiques
4b	b. Les travaux impliquant la manipulation d'agents chauds ou froids et présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels, notamment les travaux avec des fluides, des vapeurs et des gaz liquéfiés à basse température.
4c	c. Les travaux exposant à un bruit continu ou impulsif dangereux pour l'ouïe ou exposant à un bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent $L_{EX,8h}$ de 85 dB(A).
5	Agents chimiques impliquant des dangers physiques
5a4	<ul style="list-style-type: none"> a. Les travaux impliquant des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont classifiées au moyen d'au moins une des mentions de danger (phrases H) aux termes du règlement (CE) n°1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, chiffre 1 de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques : 4. liquides inflammables : H225.
6	Agents chimiques impliquant des dangers toxicologiques
6a4, 6, 9	<ul style="list-style-type: none"> a. Les travaux impliquant des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont classifiées au moyen d'au moins une des mentions de danger (phrases H suivantes) aux termes du règlement (CE) n°1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, chiffre 1, de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques : 4. toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées : H373, 6. sensibilisation cutanée : H317,

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état au 12.01.2022)	
Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
6b1, 2	<p>9. toxicité pour la reproduction : H360F, H360D, H361f, H361d.</p> <p>b. Les travaux qui entraînent un risque important de maladie ou d'intoxication en raison de l'emploi :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. d'agents chimiques résultant de processus et présentant une des propriétés mentionnées à la let. a, en particulier des gaz, vapeurs, fumées et poussières, 2. d'objets à partir desquels sont libérés des substances ou des préparations présentant une des propriétés mentionnées à la let. a,
7	Agents biologiques
7b	b. Les travaux exposant à des microorganismes du groupe 3 fixés par l'art. 3, al. 2, de l'ordonnance du 25 août 1999 sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes.
8	Outils de travail dangereux
8b	b. Les travaux qui impliquent des outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables ; il s'agit notamment de zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Articles ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise			Surveillance des personnes en formation	En permanence	Fréquent	Occasionnel
				Formation	Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation				
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP				
Usinage (meulage, fraisage, polissage, ponçage, découpage à la scie à ruban, perçage, couture) de matériaux et de parties de chaussures (cuir, tissu, lin, caoutchouc, liège, carbone, fibre de verre, basalte). <i>(Objectif évaluateur 1.1.1.3)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Bruit Poussières (carbone, fibre de verre) Irritation des muqueuses et des voies respiratoires Eclats Echardes Piqûre/coupure Entailles/contusions 	4c 6b1 8b	Maniement, utilisation, mesures de protection et entretien conformes aux indications du fabricant. Contrôle des dispositifs de protection présents sur les machines et vérification de leur bon fonctionnement. Utilisation des EPI appropriés (protection cutanée, oculaire, contre le bruit et respiratoire) et de systèmes d'aspiration Tableau de niveaux sonores Technique orthopédique (86352-2023, SUVA). SUVA LC 67009.F, 67057.F, 67020.f, 67091.f, 67077.F, 67113.F.	1ère AA	1ère AA		Lors de l'entrée en apprentissage <i>a) Informations de base sur les thèmes suivants...</i> <ul style="list-style-type: none"> Ergonomie sur le lieu de travail Dangers sur le lieu de travail Matières dangereuses Prescriptions de sécurité légales et en vigueur dans l'entreprise Organisation d'urgence 		1ère AA ARF	2e - 4e AA
Travaux avec des produits chimiques présentant un risque pour la santé: utilisation d'adjuvants (par exemple, colle, acétone, solvant, durcisseur), ainsi que stockage et élimination	<ul style="list-style-type: none"> Incendie ou explosion Eclaboussures Vapeurs Intoxication Mise en danger de soi lors de la manipulation de matières dangereuses par contact via les voies d'exposition (peau, voies respiratoires, yeux) Mise en danger de tiers 	5a4 6a4 6a6 6a9 6b2	Marquage et identification des matières dangereuses (phrases H et R, fiches de données de sécurité, étiquettes) Stockage, utilisation, élimination et mesures de protection conformes aux fiches de données de sécurité des fabricants. Mesures spécifiques pour les agents chimiques reprotoxiques conformément aux phrases H ou R. Sécurité au travail et protection de la santé en technique orthopédique de chaussures (BG ETEM, n° de réf. S031, www.bgetem.de) Mesures de protection et utilisation d'EPI appropriés (protection cutanée, oculaire et respiratoire) Systèmes d'aspiration, aération des pièces SUVA Fiche d'information 44074; 66113; SUVA LC 67091, 67077.f SUVA BR 1903 Valeurs limites d'exposition aux postes de travail Comportement et mesures immédiates pour sauver la vie (incendie, accidents avec des matières dangereuses, intoxications, brûlures par un produit corrosif, autres blessures) conformément à l'organisation d'urgence en vigueur dans l'entreprise.	1ère AA	1ère AA	1ère - 4e AA	<i>b) ... et consignes relatives...</i> <ul style="list-style-type: none"> au comportement adéquat aux mesures de protection et à l'utilisation des EPI et des dispositifs de protection à une utilisation, un entreposage et une élimination sûrs des matières dangereuses (identification, mesures de protection générales et spécifiques, EPI appropriés) à une utilisation sûre des machines et appareils Pendant toute la durée de l'apprentissage <ul style="list-style-type: none"> Guidage ciblé, au bon moment et adapté à la situation <u>lors de la première exécution de tout travail ou activité</u> (informer, montrer). <u>Surveillance continue</u> au quotidien, avec rectification et instructions complémentaires si nécessaire. <u>Preuve écrite des instructions</u> 	1ère AA	2e AA	3e - 4e AA
Utilisation de fours de chauffage et de séchoirs industriels	<ul style="list-style-type: none"> Brûlure 	4b	Maniement, utilisation et mesures de protection conformes aux indications du fabricant. Utilisation d'EPI appropriés (mains, peau)	1ère AA			<ul style="list-style-type: none"> <u>Surveillance continue</u> au quotidien, avec rectification et instructions complémentaires si nécessaire. <u>Preuve écrite des instructions</u> 		1ère AA ARF	2e - 4e AA
Contact avec des clients souffrant d'une maladie	<ul style="list-style-type: none"> Transmission d'agents 	2a2 7b1	Mesures et protections (gants, masques) pour se protéger contre une éventuelle transmission.	1ère - 4e		3e - 4e AA		1ère et 2e	3e AA	4e AA

¹ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

²Articles de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état au 12.01.2022

infectieuse transmissible par voie sanguine (par exemple VIH, hépatite).	infectieux par contact avec le sang ou les fluides corporels <ul style="list-style-type: none"> • Charge émotionnelle liée au travail avec ces clients • Réactions imprévues des clients 		CFST 6290.f « Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur de la santé». SUVA Feuillelet d'information 2869/20 «Prévention des infections transmises par voie sanguine lors de soins aux patients». Gestion de situations éprouvantes, réflexion.				pour tous les travaux dangereux (dangers, dispositifs et mesures de protection, EPI). Pour tous les travaux effectués en qualité de formateur professionnel, <u>donner le bon exemple</u> .	AA		
--	--	--	--	--	--	--	--	----	--	--

Légende : CI: cours interentreprises; EP: école professionnelle;

Abréviations possibles : AA : année d'apprentissage ; ARF : après achèvement réussi de la formation ; BR : brochure ; LC : liste de contrôle